

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_014

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 29 janvier 2025

**OBJET : CONTRAT TYPE EMBALLAGES  
MÉNAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES  
CITEO 2025**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 30  
Pouvoirs : 5  
Votants : 35

**Résultat des votes :**

Pour : 35  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

**CONSIDÉRANT** la compétence Déchets de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** que les éco-organismes de la filière REP d'emballages ménagers et papiers graphiques Citeo et Adelpho ont été réagréés fin décembre 2024 pour soutenir et accompagner les collectivités dans leurs dispositifs de collecte sélective pour les 5 prochaines années,

**RAPPELANT** l'avenant de prolongation d'une année valable jusqu'au 31 décembre 2024 de notre contrat Emballages et Papiers Graphiques afin d'assurer la continuité de la reprise et des mesures d'accompagnement dès le 1er janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** le nouveau "contrat-type", rédigé dans le cadre de l'organisme coordinateur de la filière Emballages et papiers Graphiques (OCAPEM), et validé par les pouvoirs publics :

- Ce contrat contient une partie commune aux différents éco-organismes de la filière qui précise les modalités de contractualisation et de soutiens, identiques pour tous.
- Il contient également la proposition d'accompagnement spécifique de Citeo, notamment basée sur 30 années d'expérience aux côtés des collectivités au service de l'amélioration des performances des territoires. Les « annexes différenciantes » précisent les modalités de versement des soutiens, la reprise du flux développement, les outils d'expertise à disposition de la collectivité et les équipes pour la dimension administrative, technique et communication du partenariat,

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau contrat a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** que le contrat type nécessite la prise d'une délibération avant le 30 avril 2025 pour une signature au plus tard le 31 mai 2025,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat type et tous documents en lien avec ce contrat.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,

Anne LENFANT.

